

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Tanya Charron

<https://www.cadre21.org/membres/172706f94fea6061ad354f67>

Date d'obtention : 2024-09-25 17:01:52

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Intervention rapide, sans jugement et sans diriger les réponses de l'élève.
Uniforme, afin d'être plus efficace et rapide lors d'une situation de sextage
Grille pour évaluer la situation et rapidement limiter la propagation.
Sentiment de sécurité pour tous

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

M'aider à intervenir rapidement et de manière efficace

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Intervenir individuellement
confidentialité

confisquer l'appareil si j'ai un doute de possession de vidéo/ photo pornographique juvénile
être neutre lorsque je rempli la grille d'évaluation, afin d'éviter de diriger les réponses de l'élève